

DÉPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE
CANTON DE CARCASSONNE
MAIRIE DE LEUC
11250 LEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

ARRETE

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la désaffectation de chemins communaux et nomination d'un commissaire enquêteur

Le maire de Leuc,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

VU le projet de désaffectation des chemins ruraux n° 24ca, 28ca, 28ca1, 29ca1, 29ca2 et 30ca en vue de leur cession au profit d'un propriétaire riverain et mise à jour du tableau de classement des voies communales approuvé par Délibération du Conseil municipal en date du 4 mars 2025,

VU les pièces du dossier soumis à l'Enquête Publique et notamment :

- Données règlementaires
- Notice explicative
- Un plan de situation
- un plan de masse général et plans unitaires
- une délibération et courriers

ARRETE

Article 1^{er} - Il sera procédé à une Enquête Publique sur le projet de désaffectation cité ci-dessus.

Article 2 - Est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur :
Monsieur Patrick Tardieu, Fonctionnaire territorial chef du service agriculture tourisme et patrimoine de Conseil départemental de l'Aude, habitant 4 clos des Perdrix – 11290 Lavalette-

Article 3 - Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête ouvert en première page par Monsieur le Maire, seront déposés à la Mairie de LEUC du 28 avril 2025 au 15 mai 2025 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 – lundi de 15h00 à 18h30 – mercredi de 14h à 18h30), et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit en Mairie, au Commissaire-Enquêteur.

Article 4 - A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui transmettra l'ensemble du dossier d'enquête accompagné de ses conclusions à Monsieur le Maire de LEUC.

Ces opérations, dont il sera dressé procès-verbal, devront être terminées dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête, c'est-à-dire avant le **15 juin 2025**

Article 5 - Copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur pourra être consultée :

- à la Mairie de LEUC

Article 6 - Un avis au public faisant connaître notamment l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux du Département.

Cet avis sera affiché sur le terrain concerné, en Mairie ou aux endroits habituellement réservés à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette formalité devant être effectué avant le 28 avril 2025 et justifié par un certificat du Maire qui sera annexé au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Article 7 - Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Leuc :

- **Le mercredi 7 mai 2025 de 15h00 à 18h00 -**

Article 8 - Une Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution à :

- Monsieur le Maire de LEUC

- Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Fait à Leuc, le 13 mars 2025

Le Maire, Jean-Marie Jordy

